



L'ADMINISTRATION COMMUNALE RECHERCHE

UN OUVRIER QUALIFIE ELECTRICIEN

DESCRIPTIF DE FONCTION

Sous l'autorité du Directeur Technique et de son Brigadier, l'ouvrier qualifié électricien analyse la situation de terrain et le contexte pour contrôler le bon fonctionnement des installations électriques. Il effectue des activités logistiques en plaçant les appareils électriques, produit un résultat visible en réparant les dysfonctionnements constatés et en codifiant les mesures pour effectuer les calculs nécessaires à son travail (la puissance, l'intensité des pertes des courants...).

Il accomplit temporairement (en cas d'absence, de surcharge de travail et/ou de festivités) des tâches d'un poste connexe lorsque cela s'avère nécessaire.

Dans ce cadre, l'ouvrier qualifié sera amené à :

- Diagnostiquer le type de dysfonctionnement ;
- Interpréter les schémas électriques ;
- Installer les appareils, tableaux électriques, disjoncteurs ;
- Placer des prises électriques, interrupteurs, disjoncteurs, différentiels ;
- Contrôler le fonctionnement des appareils électriques, les mettre en service et détecter les dysfonctionnements éventuels ;
- Inspecter l'état des installations électriques des bâtiments ;
- Vérifier la conformité des installations ;
- Poser des conduits pour câbles, prises encastrables et prises de terre ;
- Tirer des câbles électriques de différents courants pour alimenter les appareils électriques ;
- ...

Liste de tâche non exhaustive.

COMPETENCES SPECIFIQUES

- Détenir et maîtriser les connaissances théoriques et pratiques liées à sa fonction ;
- Actualiser ses connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de sa fonction ;
- Participer aux formations afin d'approfondir ou mettre à jour ses connaissances ;
- Respecter le matériel et être capable d'utiliser correctement le matériel spécifique mis à disposition ;
- Utiliser le matériel et les équipements de protection en conformité avec les règles de sécurité ;
- Lire, comprendre et appliquer scrupuleusement les consignes de sécurité afin de prendre soin de sa propre sécurité et de celle des autres personnes ;
- Être ponctuel ;
- Savoir faire preuve de proactivité ;
- Être flexible et pouvoir s'adapter rapidement ;
- ...

Liste de compétences non exhaustive.

CONDITIONS

Diplôme :

- Ouvrier D2 (secondaire inférieur) :

Être titulaire d'un diplôme au moins égal aux études techniques secondaires inférieures ou C.T.S.I. ou E.P.S.I. ou C.P.S.I. ou posséder un titre de compétence de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2ième degré et en lien avec l'emploi considéré ou posséder le certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré.

- Ouvrier D4 (secondaire supérieur) :

Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur technique ou professionnel ou posséder un titre de compétence de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en lien avec l'emploi considéré ou posséder le diplôme de chef d'entreprise homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré.

Permis de conduire : B

NOUS VOUS OFFRONS

- Contrat à durée déterminée de 6 mois pouvant déboucher sur CDI
- Régime de travail : temps plein (36H/semaine)
- Rémunération : échelle D2 ou D4 en fonction du diplôme
 - Amplitude de l'échelle 25 ans
 - Possibilité de valoriser l'ancienneté sans limite dans le secteur public
 - Possibilité de valoriser l'ancienneté à concurrence de 10 maximum dans le secteur privé
- Avantages extra-légaux
 - Chèques-repas
 - Assurance hospitalisation si CDI

CONDITIONS D'ACCES

1. Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction visée ; le comportement approprié sera vérifié au moyen d'un extrait de casier judiciaire ne remontant pas à plus de six mois ;
2. Être belge ou ressortissant de l'U.E. ;
3. Être titulaire du permis de conduire B ;
4. Satisfaire aux épreuves organisées par la Commune qui seront communiqués lors de la convocation à l'examen ;
5. Être dans les conditions APE au moment de l'engagement.

Les candidats réunissant les conditions d'accès 1, 2, 3 et 4 seront convoqués aux épreuves de sélection.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 6 mois (modèle 1)
- Une copie du diplôme
- Une copie recto/verso de la carte d'identité
- Une copie du permis de conduire

CANDIDATURES

Les candidatures (lettre de motivation, C.V., extrait du casier judiciaire (modèle 1), copie du diplôme, copie R/V carte d'identité et copie du permis de conduire) en vue de participer aux différentes épreuves pratiques et orales qui seront organisées pour le recrutement, doivent être adressées par la poste, au Collège communal de la commune de et à 7340 COLFONTAINE, Place de Wasmes 22 au plus tard le 15/09/2023 (**le cachet de la poste faisant foi**).

Seules les candidatures introduites dans les délais et dont les annexes sont complètes seront prises en compte.

Des renseignements complémentaires sur un descriptif plus détaillé peuvent être sollicités auprès de M. FLASSE Simon, Directeur Technique, en téléphonant au 065/88.73.71.

Pour tout renseignement administratif, vous pouvez contacter Mme DUTRIEUX Morgane, employée au service GRH au 065/88.74.12

POLITIQUE DE DIVERSITE

La commune de Colfontaine mène une politique de **diversité, de non-discrimination et d'égalité des droits, nous garantissons l'égalité de traitement et d'accès aux sélections pour toutes les personnes.**

Les compétences sont déterminantes, et ce, indépendamment de l'âge, de l'origine, du handicap, du genre ou de l'orientation sexuelle. Si vous avez besoin d'un aménagement, quel que soit votre handicap, et ce pour la phase de sélection à cette fonction ou après celle-ci, n'hésitez pas à nous en informer.

Les informations recueillies par le service du personnel dans le cadre de cette offre d'emploi seront utilisées conformément à la législation en vigueur (RGPD) pour traiter votre candidature. Dans le cas où une candidature n'est pas retenue, l'Administration communale ne conservera pas votre candidature.